

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale
Procès-verbal de la Séance du Conseil communautaire du 9 Février 2021
Salle des Fêtes « LA PALUN » à Buis les Baronnies

Administration Générale

1-2021 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Finances

2-2021 Ouverture d'une ligne de trésorerie par le Budget général pour le budget annexe des Ordures ménagères de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

3-2021 Ouverture d'une ligne de trésorerie par le Budget général pour le budget annexe SPANC de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

Politique du logement et du cadre de vie

4-2021 Animation du programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat : Convention annuelle avec SOLIHA

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme (SDED)

5-2021 Commission consultative Paritaire de l'Energie de la Drôme – Désignation d'un représentant

Commerce

6-2021 Dossiers d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

ZAE

7-2021 ZAE du Grand Tilleul : Acquisition et cession du lot N° 27

Déchets

8-2021 Convention pour l'utilisation de la déchèterie de Rosans

GEMAPI

9-2021 Syndicat Mixte Eygues-Aygues : Approbation des modifications statutaires

ADN

10-2021 Convention cadre définissant les missions de la CCBDP et des communes durant la mise en œuvre du déploiement

Rajout à l'ordre du jour : (Adopté à l'unanimité)

11-2021 COVID-19 Réduction TEOM REOM pour les entreprises du territoire ayant subi une fermeture administrative

Etaient présents :

Louis AICARDI – Aurore AMOURDEDIEU – F. BARBANSSON – C BAS – M. BERGER-SABATIER- S. BERNARD – J. BOMPARD – M. BOMPARD – G. BOREL – M. BOTTINI – M. BREDY – P. CAHN – C. CARRERE – C. CHAMBON – L. CHAREYRE – D. CHARRASSE – V. CHAUVET – P. CIRER-METHEL- A. CLEMENT – R. CLEMENT – P. COMBES – D. CONIL – C. CORNILLAC – T. DAYRE – S. DECONINCK – JL DESSALES – A. DONZE – A FAREL – J. FERNANDES – A. FEUILLAS – L. FOUGERAS – A. FRACHINOUS – J. GARCIA – S. GARNERO – JL GREGOIRE – M GREGOIRE – Y. GRONCHI – F. GROSS – J. HAÏM – M HAMARD – A. LABROT – JM. LAGET – P. LANTHEAUME – MC. LAURENT – MP. MONIER – A. NICOLAS – JL. NICOLAS – JM. PELACUER – A. PENIGAUT – R. PEYRON – O. PILOZ – A. PUSTOCH – M. QUARLIN – N. RANCON – G. ROMEO – D. ROUSSELLE – C. ROUSSIN – S. ROUSTAN – MT. CHAUVET – C. RUYSSCHAERT – O. SALIN – C. SOMAGLINO – T. TATONI – I. TEYSSIERE – C. THIRIOT – P. TITZ – R. VIARSAC.

Conseillers communautaires absents/excusés ayant donné pouvoir

N. MACIPE a donné pouvoir à MC ; LAURENT – P. LEDESERT a donné pouvoir à C. RUYSSCHAERT – G. ACHAT a donné pouvoir à R. PEYRON – P. LEDOUX a donné pouvoir à JM. LAGET – J. NIVON a donné pouvoir à C. BAS – C. TEULADE a donné pouvoir à P. COMBES – P. ROCHAS a donné pouvoir à A. DONZE – O. TACUSSEL a donné pouvoir à A. NICOLAS – M. TREMORI a donné pouvoir à J. HAÏM – F. BOUNIN a donné pouvoir à C. CARRERE – L. ESTEVE a donné pouvoir à M. GREGOIRE – G. PEZ a donné pouvoir à L. AICARDI – JJ. MONPEYSSSEN a donné pouvoir à T. DAYRE – S. BOREL a donné pouvoir à O. SALIN.

Le Président ayant constaté la présence de 67 délégués dont 81 voix délibératives constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. M. le Président remercie l'ensemble des conseillers de leur présence et ouvre la séance en portant hommage à M. Jean GARCIA Maire de Saint Maurice sur Eygues.

Mesdames, Messieurs les Elus Communautaires,

Chères et Chers Collègues,

Avant de débiter ce conseil communautaire, je voudrais saluer notre collègue GARCIA (Jean, Simon, Julien) Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues, qui par décret du Président de la République du 31 décembre 2020, paru au journal officiel du 1 janvier 2021 et sur rapport de Mme la Ministre de la Cohésion des Territoires, pour 53 ans de services : a été fait chevalier de la légion d'honneur.

De ces années de services au sein des PTT (La Poste), puis de syndicaliste départementale et interrégionale, puis dans le Ballon Rond, l'homme en noir où malheureusement un cruel et terrible accident en 1981 siffle de la fin du match, et enfin comme Maire de Son village depuis 1989 et trésorier de l'AMD 26 au côté des Présidents Didier Guillaume puis Michel Grégoire de 2001 à 2020.

A travers le film de ces années, souvenons-nous du rôle prépondérant et fédérateur qu'il a tenu entouré d'autres, à la tête d'un comité de coordination après les terribles inondations de Vaison-la-Romaine de 1992 à la tête de 43 communes.

Ayons d'ailleurs une pensée émue, forte de compassion et de soutien pour ceux qui dernièrement traversent les mêmes épreuves. Habitants du Lot-et-Garonne, Charente et Nord de la France et

partout où les phénomènes climatiques dans des rythmes plus rapprochés viennent frapper la vie actuellement déjà, exceptionnellement délicate de tout à chacun au cœur de nos régions de France.

A l'époque, photo souvenir, certains de nos collègues se reconnaîtront....

Je l'espère ? Cela a fait 30 ans !!! Il avait été collecté plus de 1,9 millions de francs.

Cher Jean, Honneur à toi et nos sincères félicitations. A la fin de ce mandat, cela fera 37 ans de Maire de ta commune au service des Saintes Mauriciennes et des Saints Mauriciens, comme on dit c'est un bail !! Sois-en remercié respectueusement, bonne continuation, prends soin de toi.

Très amicalement et chaleureusement, Bravo !!



M. GARCIA invité à la tribune et remercie le Président ainsi que l'ensemble des conseillers et rappelle en quelques mots une partie de ces années d'investissements, notamment, une pensée particulière liée aux catastrophes de septembre 1992, pour M. BONNET, seule victime des inondations sur notre territoire, (à quelques kilomètres de la salle des Fêtes de Buis). M. GARCIA rappelle également la mobilisation des élus du territoire, pour accompagner la prise en charge des dégâts causés par ces inondations dans toutes les communes touchées et les aides de l'Etat qui se sont élevées à 90% des travaux.

M. le Président informe les conseillers que suite les maires de Propiac les Bains et de Venterol ont fait le choix de démissionner de leur mandat, il a été procédé à de nouvelles élections dans ces communes. Il y a lieu d'installer les nouveaux élus afin de siéger à la Communauté de communes. M. PUSTOCH de Propiac les Bains - M. PENIGAUT et M. TITZ de Venterol sont installés en tant que membres titulaires à la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale.

Le Conseil communautaire a pris acte des membres titulaires des communes de Propiac les Bains et de Venterol et installe les 3 conseillers titulaires.

Rapporteur : Claude BAS

Administration Générale

1- 2021 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Décision adoptée à : l'unanimité

Rapporteur : Claude BAS

Finances

2 - 2021

Ouverture d'une ligne de trésorerie par le budget général de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale pour le budget annexe des Ordures Ménagères de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le versement d'une avance de 150 000 € au budget annexe des Ordures Ménagères par le budget principal de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale. Celle-ci sera remboursée avant le 31.12.2021.

CHARGE le Président et le receveur communautaire de l'exécution de la présente décision

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Rapporteur : Claude BAS

Finances

3 - 2021

Ouverture d'une ligne de trésorerie par le budget général de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale pour le budget annexe SPANC de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le versement d'une avance de 60 000 € au budget annexe SPANC par le budget principal de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale. Celle-ci sera remboursée avant le 31.12.2021.

CHARGE le Président et le receveur communautaire de l'exécution de la présente décision.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

Politique du logement et du cadre de vie

**4 - 2021 Animation du Programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat :
convention annuelle avec SOLIHA.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention annuelle d'objectifs relative à l'octroi d'une subvention de la Communauté de Commune des Baronnies en Drôme Provençale

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur(e) : Christelle RUYSSCHAERT

Il est rappelé que M. Laurent CHAREYRE ne prend part au vote

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme (SDED)

**5 - 2021 Commission Consultative Paritaire de l'Energie de la Drôme – Désignation d'un
représentant**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner un délégué communautaire pour représenter la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie de la Drôme.

DECIDE de désigner Thierry DAYRE comme délégué communautaire à la Commission Energie.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Thierry DAYRE

Commerce

6 - 2021 Dossiers d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE la demande de subvention et le montant sollicité,

AUTORISE le Président à signer tous les documents permettant l'octroi de ces subventions.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Thierry DAYRE

ZAE

7 - 2021 ZAE du grand Tilleul : Acquisition et cession du lot N°27

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le principe d'un d'achat indissociable à la vente ;

AUTORISE le Président à signer l'achat du lot 27 à la Commune de Nyons aux conditions exposées ci-dessus pour un montant de 36 135 € HT ;

AUTORISE le Président à signer la vente du lot 27 au profit de Monsieur Lyamine FERRADJ ou à toute personne morale pouvant s'y substituer. Cette cession est fixée au montant de 36 135 € HT (43 362 € TTC) ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Christian CORNILLAC

Déchets

8- 2021 Convention pour l'utilisation de la déchèterie de Rosans

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les termes de cette convention

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Rajout d'une délibération :

M. le Président informe l'assemblée, que le Comité Exécutif en accord avec le Trésorier, a émis le souhait d'étudier une démarche économique en direction des entreprises locales touchées par une fermeture administrative depuis le 1^{er} janvier 2021 (Café, Hôtels, Restaurants, Cinémas, Etc...). Et propose de faire bénéficier ces professionnels d'une réduction de la TEOM ou de la REOM 2021. L'assemblée à l'unanimité accepte le rajout de la délibération 11_2021.

GEMAPI - Irrigation

Rapporteur : Olivier SALIN

GEMAPI

9 - 2021 Syndicat Mixte Eygues-Aygues : Approbation des modifications statutaires

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues, proposées et votées par l'assemblée du SMEA le 18 décembre 2020 selon la nouvelle rédaction ci-annexée

DEMANDE à Messieurs les Préfets respectifs de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SMEA

Décision adoptée à l'unanimité

ADN

Rapporteur(e) : Stéphane DECONINCK

ADN

10 - 2021 Convention cadre définissant les missions de la CCBDP et des communes durant la mise en œuvre du déploiement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les termes de la convention cadre entre la CCBDP et les 67 communes, dans le cadre de l'objet pré cité.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

11- 2021 COVID 19 : Réduction de la TEOM et REOM pour les entreprises du secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés, des salles de spectacle (cinéma /théâtre / concert) et des salles de sport.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2021, une réduction de 50% de la TEOM ainsi que de la REOM pour les entreprises relevant des secteurs d'activité suivants : hôtel/restaurant ; restaurant ; café bar ; salle de cinéma, salle de théâtre ; salle de concert ; salle de sport ; salle de danse, salle de loisir.

PRECISE que les entreprises concernées devront justifier d'avoir été soumises à une fermeture administrative à la date du 01/01/2021.

Décision adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'ensemble des membres du conseil communautaire de leur présence

Questions diverses :

M. J. GARCIA : Programme ZRR Agence de l'Eau

Dans les jours à venir, la CCBDP transmettra un courrier à toutes ses communes membres susceptibles d'être intéressées pour intégrer le programme de l'Agence de l'Eau (ZRR) afin d'étudier leurs besoins et de déposer des demandes de subventions. M. le Président invite les Maires à se rapprocher de M. Garcia.

Mme RUYSSCHAERT : Loi LOM

La loi permet aux intercommunalités de se saisir de la compétence « Mobilité », les EPCI doivent se prononcer avant le 31 mars 2021. Sans pour autant avoir un calendrier d'exécution ou éventuellement de revenir sur notre décision. Cependant, si la collectivité laisse la compétence à la Région, il sera donc très difficile de revenir sur notre décision. C'est une approche territorialisée, la question est de savoir si on laisse cette compétence au niveau régionale ou si on se saisit de cette opportunité afin d'étudier la faisabilité d'une mobilité douce à l'échelle locale.

M. GREGOIRE complète l'exposé et rappelle les contraintes imposées par cette loi, sans pour autant disposer des moyens nécessaires ; Entre l'envie et la possibilité il y a des conséquences sur nos budgets. C'est un sujet qui mérite de prendre le temps des débats. Peut-on se saisir de cette compétence avec nos voisins du Vaucluse, peut-on l'envisager à l'échelle du SCOT ...

Il semblerait qu'à l'échelle du SCOT, la prudence est de mise.

M. PEYRON : Activités Pleines Nature

Zoom Commission Activités et Aménagements de pleine Nature de la CCBDP.

« Valeur de santé, de sport et de bien être au service de l'attractivité des 4 territoires et de l'économie touristique »

M. Peyron, président de la Commission fait état des activités de pleine nature sur le territoire des Baronnies en Drôme Provençale et rappelle l'intérêt les activités déjà engagées sur ce territoire : L'escalade - l'accrobranche - Le canyoning – La rando aquatique - le vélo route - le vol libre - le Trail – le VTT – la randonnée équestre – la rando pédestre... Le territoire de la CCBDP dispose de 1200 km de sentiers pédestre – 700 km de sentiers de randonnée VTT – 4 boucles équestres en cours de structuration. Un partenariat avec le tissu associatif local, soit près de 300 bénévoles qui interviennent sur les sentiers. Des partenariats avec des financeurs ou des fédérations sportives. Un projet de Voies douces et vélo routes voie verte territoriale en lien avec les voies douces départementales : Buis – Mollans sur Ouvèze 13 km – Nyons – Venterol 9 km – Au fil de l'Eygues 40 km – Rémuzat – Cornillon : 9 km – Sèderon – Villefranche 4 km.
